

2017-09-144

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **5 septembre 2017**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu
Siège #5 - Madame Line Morin
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-145

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 15 août 2017
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Adoption du projet de règlement 326-2017 modifiant le règlement de zonage 315-2016
 - 4.2 - Avis de motion pour l'adoption du règlement 326-2017
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 5.1 - Approbation des comptes payés au cours d'août 2017
- 5.2 - Approbation des comptes de septembre 2017
- 5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017
- 5.4 - Autorisation d'accès Revenu-Québec - Adjointe administrative
- 5.5 - Rémunération du personnel électoral pour l'année 2017
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt de la correspondance
 - 6.2 - Concert-bénéfice 2017 de la Fondation André-Côté
 - 6.3 - Commandite - Première foire gourmande - Société d'Agriculture de comté de L'Islet
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Acceptation des travaux de voirie - Réseau routier municipal
 - 9.3 - Autorisation pour l'installation d'un panneau d'identification de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- 10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 12.2 - Engagement financier pour la réalisation du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
 - 12.3 - Désignation d'une personne autorisée - Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
- 13 - FAMILLE ET LOISIRS
 - 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME
 - 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES
- 16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 16.2 - Démission de madame Dominique Giroux - Agente de développement
 - 16.3 - Permis de rénovation - Monsieur Réal Lemieux
 - 16.4 - Permis de rénovation - Monsieur Roberto Di Giulio
 - 16.5 - Permis de rénovation - Madame Martine Lebel et Monsieur Daniel Jeffrey
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-09-146

3.1 - Séance ordinaire du 15 août 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2017-09-147

4.1 - Adoption du projet de règlement 326-2017 modifiant le règlement de zonage 315-2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a adopté le règlement de zonage numéro 315-2016;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est notamment régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 315-2016 ne peut être modifié ni entrer en vigueur que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 315-2016 de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies afin de rendre certains articles conforme au schéma d'aménagement de la MRC de L'Islet et de modifier les normes concernant l'affichage dans la zone 51 Ca;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 326-2017 se tiendra le 2 octobre 2017 à 19 h 30 à la salle municipale située au 379 route de l'Église;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 5 septembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le règlement 326-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 315-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Avis de motion pour l'adoption du règlement 326-2017

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Claude Hudon, conseiller, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 326-2017 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 315-2016 afin de rendre certains articles conforme au schéma d'aménagement de la MRC de L'Islet et de modifier les normes concernant l'affichage dans la zone 51 Ca.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2017-09-148

5.1 - Approbation des comptes payés au cours d'août 2017

Il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois d'août 2017 pour un montant de 23 470,12 \$.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-149

5.2 - Approbation des comptes de septembre 2017

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de septembre 2017 pour un montant de 81 332,91 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017.

2017-09-150

5.4 - Autorisation d'accès Revenu-Québec - Adjointe administrative

ATTENDU QUE le ministère du Revenu du Québec a modifié les procédures d'accès à son site, pour les employeurs;

ATTENDU QUE désormais, une résolution est nécessaire pour nommer les personnes autorisées à communiquer avec Revenu Québec, au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies (NEQ 8813431291) mandate madame Francine Boivin, adjointe administrative, # 617, afin qu'elle soit autorisée à :

- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes de toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la Municipalité à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que nous pouvons consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que nous pouvons accepter;

Le Conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique à l'adjointe administrative, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-151

5.5 - Rémunération du personnel électoral pour l'année 2017

ATTENDU QUE des élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE les tarifs fixés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) constituent une rémunération minimale payable au personnel électoral et référendaire d'une municipalité;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui établi par le MAMROT et qu'aucune approbation est nécessaire dans le cas où la rémunération adoptée est supérieure à celle prévue par le tarif minimal ministériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité de décréter les salaires suivants pour l'année 2017 :

Poste	Rémunération
Président d'élection	
Jour du scrutin	390 \$
Jour du vote par anticipation	290 \$
Confection de la liste électorale	230 \$
Révision de la liste électorale	130 \$
Secrétaire d'élection	
3/4 de la rémunération du président d'élection	
Révision de la liste	
Réviseur de liste	13 \$ / hre
Secrétaire du réviseur de liste	13 \$ / hre
Agent réviseur	13 \$ / hre
Vote par anticipation	
Scrutateur	130 \$ *
Secrétaire	130 \$ *
Président table de vérification	105 \$
Membre table de vérification	105 \$
* (incluant le dépouillement des votes le jour du scrutin)	
Jour du scrutin	
Scrutateur	150 \$
Secrétaire	150 \$
Primo	120 \$
Président table de vérification	120 \$
Membre table de vérification	120 \$
Formation	20 \$

-

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2017-09-152

6.2 - Concert-bénéfice 2017 de la Fondation André-Côté

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de deux (2) billets pour le concert-bénéfice de la Fondation André-Côté qui se tiendra à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 1er octobre prochain, au coût de 30 \$ l'unité.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-153

6.3 - Commandite - Première foire gourmande - Société d'Agriculture de comté de L'Islet

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture de comté de L'Islet tiendra sa première FOIRE GOURMANDE de la MRC de L'Islet qui comprendra outre la vente et la promotion de produits locaux, des ateliers, démonstration et périodes de discussion sous forme de mini-conférences;

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture demande à la municipalité de soutenir cette initiative sous forme de commandite ou d'achat de billet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 50 \$, à la Société d'Agriculture de comté de L'Islet, pour soutenir la PREMIÈRE FOIRE GOURMANDE qui se tiendra à Tourville, le dimanche 8 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Pas de réunion du Conseil des maires au cours du mois d'août.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

La prochaine réunion du Comité de sécurité incendie se tiendra à La Pocatière le 4 octobre prochain.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2017-09-154

9.2 - Acceptation des travaux de voirie - Réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a effectué des travaux de voirie dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 33 950,01 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément

aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports;

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Anctil, le chemin des Berges et le chemin du Vieux Fronteau dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-155

9.3 - Autorisation pour l'installation d'un panneau d'identification de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite installer un panneau de bienvenue à droite de la route 132, hors de la limite de l'emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE le meilleur emplacement pour le panneau de bienvenue a été trouvé sur le territoire de Saint-Roch-des-Aulnaies, à la hauteur du terrain de monsieur Yvon Dubé, à plus ou moins 15 mètres de la limite territoriale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un panneau de bienvenue de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sur le terrain de monsieur Yvon Dubé en respectant les conditions suivantes :

- la superficie de l'enseigne ne doit pas dépasser 3 mètres carrés;
- l'enseigne doit être située à un minimum de 2 mètres de l'emprise de la route et à un minimum de .5 mètre de la limite des terrains;
- la base de béton ne doit pas excéder 30 centimètres du sol;
- de fournir à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies un plan de l'enseigne proposée;
- de faire les démarches auprès des autorités concernées.
- Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Morin n'a pas de nouvelle des Fleurons du Québec.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale sera déposé au FDT le 8 septembre prochain.

2017-09-156

12.2 - Engagement financier pour la réalisation du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires pour la relocalisation de la bibliothèque municipale dans l'ancienne école appartenant à la Fabrique de St-Roch;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 51 025 \$ et que l'aide du FDT pourrait représentée 50 % du projet soit 25 512,50 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage financièrement à assumer sa part de 20 %, qui représente 10 205 \$ de mise de fond et d'aller à la recherche de partenaires financiers pour un montant de 15 307,50 \$;

ATTENDU QUE si la contribution des partenaires n'atteint pas 15 307,50 \$, la Municipalité s'engage à combler la différence jusqu'à un maximum de 25 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité est le prometteur de ce projet qui permettra de rendre la bibliothèque municipale plus accessible à la population;

ATTENDU QUE ce projet redonnera vie à un bâtiment inoccupé et lui permettra de retrouver sa vocation culturelle et éducative;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit louer le bâtiment avec option d'achat;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires financiers seront sollicités pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'engage financièrement, dans le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale, pour un maximum de 25 000 \$ représentant la mise de fond du promoteur et celle du milieu. Cette contribution sera ajustée pour tenir compte de l'apport financier des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-157

12.3 - Désignation d'une personne autorisée - Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires pour la relocalisation de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner une personne autorisée à agir au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, madame Cécile Morin, pour agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies dans le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

La fête des nouveaux arrivants et des nouveau-nés a connu un franc succès de même que le marché aux puces tenu lors de la journée portes ouvertes à la caserne des pompiers.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Rien à signaler.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

Rien à signaler.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2017-09-158

16.2 - Démission de madame Dominique Giroux - Agente de développement

ATTENDU QUE madame Dominique Giroux a remis sa démission à titre d'agente de développement;

ATTENDU QUE la démission de madame Giroux prendra effet à la fin du mois de septembre ce qui permettra de former une autre personne afin d'assurer le suivi des dossiers;

ATTENDU QUE madame Giroux est prête à assumer le volet communications (JASEUR, Facebook et site internet) afin de permettre à la nouvelle ressource de ne pas être ensevelie dès son arrivée en fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Dominique Giroux à titre d'agente de développement et de lui attribuer le volet "Communications" à raison de 7 heures par semaine le temps que la nouvelle agente de développement soit à l'aise avec les dossiers;
- de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource pour le volet "Développement" à raison de 21 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-159

16.3 - Permis de rénovation - Monsieur Réal Lemieux

ATTENDU QUE monsieur Réal Lemieux a formulé une demande de permis de rénovation pour la résidence située au 506 route de la Seigneurie;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Réal Lemieux pour la résidence située au 506 route de la Seigneurie.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-160

16.4 - Permis de rénovation - Monsieur Roberto Di Giulio

ATTENDU QUE monsieur Roberto Di Giulio a formulé une demande de permis de rénovation pour la résidence située au 948-950-952 route de la Seigneurie;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Roberto Di Giulio pour la résidence située au 948-950-952 route de la Seigneurie.

Adopté à l'unanimité.

2017-09-161

16.5 - Permis de rénovation - Madame Martine Lebel et Monsieur Daniel Jeffrey

ATTENDU QUE madame Martine Lemieux et monsieur Daniel Jeffrey ont formulé une demande de permis de rénovation pour la résidence située au 206 route de la Seigneurie;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à madame Martine Lemieux et monsieur Daniel Jeffrey pour la résidence située au 206 route de la Seigneurie.

Adopté à l'unanimité.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

18 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2017-09-162

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.